

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 8

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 10 Février 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par l'association "Ecole Chevreul-Champavier".

Opération : réaménagement de l'espace restauration/cuisine pour l'école/collège Chevreul-Champavier avec transfert des salles d'activité.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

Par délibération n°49 en date du 25 mars 2016, le Département a accordé sa garantie d'emprunt à l'association « Ecole CHEVREUL-CHAMPAVIER » dans le cadre d'un projet de restructuration de l'établissement. Ce projet concerne le réaménagement de l'espace cuisine/restauration avec transfert de salles d'activité.

Initialement, le prêteur choisi par l'association pour financer cette opération était la Société Marseillaise de Crédit (SMC). La délibération susvisée a donc été établie en intégrant cet élément. Le montant de la garantie représentait 200 000,00 €, soit 50% du prêt à contracter auprès de la SMC.

Depuis, un changement est intervenu dans le choix du prêteur et l'association « Ecole CHEVREUL-CHAMPAVIER » a souhaité retenir un nouveau prêteur pour assurer le financement de l'opération : la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC).

Dès lors, une modification de la garantie d'emprunt accordée en mars 2016 doit être opérée. Celle-ci concerne uniquement le choix du prêteur car les conditions financières de l'emprunt à garantir demeurent inchangées (montant, taux, durée).

Par ailleurs, s'agissant d'une première demande, l'encours garanti au 01/01/2016 de cet organisme auprès du Département des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL